



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Méetrologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-2158

AUG 17 1988

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the
Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire
du Ministre de Consommation et Corpor-
ations à la demande de:

UNIVERSEL EPSCO, Inc.
1494 Ellsworth Industrial Dr., N.W.
Atlanta, Georgia
USA 30318

for the following device(s):

pour (les)l'appareil(s) suivant(s):

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electronic Computing Type Gasoline-
Diesel Dispenser / Distributeur
électronique calculeur, pour
l'essence et le diesel

Universel Epsco. Inc.
Atlanta, Georgia, USA

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DU(DES) MODÈLE(S):

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

4000M
7000M
8000M

5.5 to/à 55.0 LPM (L/min)
5.5 to/à 55.0 LPM
5.5 to/à 55.0 LPM

7.6 to/à 76.0 LPM

The Suffix 'H' added to the above
series indicates a high capacity
dispenser / Le suffixe "H" ajouté aux
numéros de série susmentionnés indique
qu'il s'agit d'un distributeur de
grande capacité.

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted; and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que (les)l'appareil(s) dont la
conception, la composition, la
construction et le rendement sont
identiques, en tout point, à celui
(ceux) qui est(sont) décrit(s) dans la
documentation reçue et pour lequel
(lesquels) des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques. CCA-873 (4-82)

Canada

SUMMARY DESCRIPTION:

The 4000M, 7000M and 8000M are dispensers for the retail and wholesale trade of gasoline and diesel fuels.

All of the aforementioned series use one Universel 4000 electronic register, one Smith PM-2 piston meter and one Veeder-Root series 7671 dual channel pulser per hose.

Self-contained dispensers use a combination pump/air eliminator/strainer. Dispensers without a combination pump/air eliminator/strainer use a remote submersible centrifugal pump.

The 4000M series models are as follows:

4000M-R

Remote pump, single hose and one product.

4000M-TR-1

Remote pump, two hoses and one product.

4000M-TR-2

Remote pumps, two hoses and two products.

4000M-S

Self-contained pump, single hose and one product.

4000M-TS-1

Self-contained pump, two hoses and one product.

4000M-TS-2

Two self-contained pumps, two hoses and two products.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Les modèles des séries 4000M, 7000M et 8000M sont des distributeurs pour la vente au détail et en gros de l'essence et du diesel.

Tous les modèles des séries mentionnées comptent un indicateur électronique Universel 4000, un compteur à piston Smith PM-2 et un pulseur à deux voies Veeder-Root, série 7671, par flexible de distribution. Les distributeurs autonomes comportent un ensemble combinant une pompe, un éliminateur d'air et une crépine. Les distributeurs qui ne sont pas munis de ces ensembles sont pourvus d'une pompe centrifuge submersible installée à distance.

Les modèles de la série 4000M sont comme suit:

4000M-R

Pompe installée à distance, un seul flexible, un produit;

4000M-TR-1

Pompe installée à distance, deux flexibles, un produit;

4000M-TR-2

Pompes installées à distance, deux flexibles, deux produits;

4000M-S

Pompe autonome, un seul flexible, un produit;

4000M-TS-1

Pompe autonome, deux flexibles, un produit;

4000M-TS-2

Deux pompes autonomes, deux flexibles, deux produits.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

The 7000M series are as follows:

7000M-4

Remote pumps, four hoses and four products.

7000M-3R

Remote pumps, four hoses and three products with the "T" inlet manifold on the right side of the dispenser.

7000M-3L

Remote pumps, four hoses and three products with the "T" inlet manifold on the left side.

7000M-2

Remote pumps, four hoses and two products.

The 8000M series has the following models:

8000M

Remote pumps, six hoses and three products.

8000M-1

Remote pumps, three hoses and three products on one side.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Les modèles de la série 7000M sont comme suit:

7000M-4

Pompes installées à distance, quatre flexibles et quatre produits;

7000M-3R

Pompes installées à distance, quatre flexibles et trois produits, la tubulure d'alimentation en "T" se trouvant du côté droit du distributeur;

7000M-3L

Pompes installées à distance, quatre flexibles et trois produits, la tubulure d'alimentation en "T" se trouvant du côté gauche du distributeur;

7000M-2

Pompes installées à distance, quatre flexibles et deux produits.

La série 8000M comprend les modèles suivants:

8000M

Pompes installées à distance, six flexibles et trois produits;

8000M-1

Pompes installées à distance, trois flexibles et trois produits sur un même côté.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

The suffix "C" where applicable in any series indicates an optional canopy over the dispenser.

Le suffixe "C" ajouté à un numéro de série signifie que le modèle peut être livré avec une marquise au-dessus du distributeur.

The Universel 4000 controller is compatible with these dispensers, and handles up to 16 hoses for self-service post-pay and pre-pay with preset money or volume. The controller has remote price setting for up to 16 hoses.

Le contrôleur Universel 4000 est compatible avec les distributeurs approuvés et permet de commander jusqu'à 16 flexibles, en mode libre-service à postpaiement et pré-paiement, avec prix ou volume prédéterminé. Le contrôleur permet de fixer à distance le prix du produit livré par un maximum de 16 flexibles.

APPROVAL:

APPROBATION:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareil(s) identifié(s) ci-dessus est(ont) été évalué(s) conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Verification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Outre la présente approbation, une vérification de conformité est requise. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.

Malcolm W. Connell

AUG 17 1988
AUG 17 1988

Chief
Legal Metrology Laboratories

W.R. Virtue

for
Chef

Laboratoires de Métrologie légale